

VILLE d'EVRY

Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées

PLAN D'ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)

Rapport du groupe de travail
présenté à la CCA PH du 3 février 2011 pour discussion et validation

*Ce document est le fruit du travail du groupe mis en place lors de la CCA de septembre 2010.
En 4 mois, le groupe s'est réuni deux fois et a effectué quatre sorties sur le terrain.
Habitants, représentants d'associations, élus, fonctionnaires, ont toujours été présents, malgré des conditions climatiques parfois difficiles...*

A partir des diagnostics des 4 trajets vers le centre ville (Place Mendès France), et partant de la place de la Commune, du Bois Guillaume, de la mairie annexe du Village et de la mairie annexe du Parc aux Lièvres, le groupe :

- 1) a analysé et défini les priorités des travaux pour 2011 et 2012 suivant les modalités ci-dessous, en faisant des proposition de modifications d'itinéraires,
- 2) a défini dans quelles conditions le « reste de la ville » devait être diagnostiqué, afin de programmer la suite des travaux pour 2013 et 2014 en fonction des contraintes budgétaires de la collectivité.

Vous trouverez en annexe les documents indispensables que sont les 4 rapports d'analyse des itinéraires diagnostiqués ; ils vous donnent le détail des travaux à effectuer avec leur coût analytique.

La mission handicap tient à votre disposition les 4 diagnostics d'audit, socle de ce travail, avec les annotations faites lors des visites sur le terrain, justifiant nos propositions.

oo

1. TRAVAUX A PROGRAMMER SUR LES ANNEES 2011 / 2012

1. TRAVAUX A PROGRAMMER SUR LES ANNEES 2011 / 2012

1.1. Travaux à programmer en 2011

Le choix des travaux prioritaires s'est fait sur un seul critère : la rupture physique de la chaîne du déplacement. **Tout obstacle empêchant les personnes en fauteuil roulant manuel** (à fortiori toutes les autres personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les familles avec poussettes...) **doit être impérativement levé.**

Le groupe a recensé 30 obstacles incontournables se répartissant ainsi :

- . 20 aménagements de carrefours : ce sont les ressauts >2cm qui brisent la chaîne de déplacement
- . 6 plans inclinés à réaménager ou à créer
- . 1 passage dangereux
- . 3 trottoirs impraticables pour manque de largeur ou revêtements dangereux.

En outre, pour pallier à une absence totale de conformité du cheminement du trottoir de la rue Henri Rochefort, de l'entrée de l'école maternelle La Lanterne au passage sous l'Allée Haute, et dont le coût de mise en conformité représente **au moins 75 000 euros HT**, il a semblé cohérent et légitime au groupe de travail de modifier l'itinéraire permettant de rejoindre à la fois le parc, la MDPH, l'arrêt de bus « Lisière des deux parcs », et le Centre Ville au départ de la maternelle La Lanterne.

Cette proposition nécessite une étude technique à réaliser rapidement par les services techniques et à intégrer dans les travaux de l'année 2011.

Vous trouverez le détail de cette proposition en annexe, dans le rapport d'analyse de l'itinéraire n°1 Place de la Commune/Centre Ville

Dans les rapports d'analyse des quatre itinéraires en annexe, vous trouverez aussi, dans les chapitres « **Priorités incontournables** », les 30 sites concernés par ces travaux, avec dans le détail, le coût HT des préconisations.

Le montant des travaux à réaliser pour la levée des obstacles est estimé à 155 800 euros HT, augmenté du coût de la modification de l'itinéraire de la rue Henri Rochefort(à évaluer).

Soit un total d'environ **200 000 euros TTC**

Le budget alloué pour l'année 2011 pour la mise en accessibilité de la ville étant de 200 000 euros TTC, le groupe fait la proposition **de réaliser en 2011 tous les travaux prioritaires sur ces quatre trajets**

1.2. Travaux à programmer en 2012

Ce sont les « non conformités » les plus courantes, qui ne brisent pas la chaîne mais se traduisent par un parcours inconfortable et dangereux et qui nécessitent des travaux de remise aux normes.

Ce sont les problèmes de :

- revêtement de sol et les obstacles (grilles d'évacuation, bornes, bornes de défense, potelets non conformes, signalétiques contrastées pour les non voyants, bandes podo tactiles « escaliers »)
- les traversées piétopmes (signalisations au sol et bandes podo tactiles et de guidage).
- tous les aménagement de feux sonores à la charge de l'Agglomération

101 sites sont concernés dont 32 carrefours avec feux sonores

Dans les rapports d'analyse des quatre itinéraires en annexe, vous trouverez aussi ,dans les chapitres « **Non conformités les plus courantes** », les 101 sites concernés par ces travaux (dont les 33 à charge de l'Agglomération), avec dans le détail, le coût HT des préconisations.

Le montant des travaux à réaliser pour la mise aux normes de ces sites est estimé à 171 500 euros HT pour la ville et 69 500 euros HT pour l'agglomération.

Ce rapport , les rapports d'analyse des parcours, les rapports d'audit seront officiellement transmis à la Communauté d'Agglomération pour information et prise en compte des propositions.

Soit un total d'environ **200 000 euros ttc.** pour la ville.

Le budget alloué pour l'année 2012 étant de 200 000 euros TTC,
le groupe fait la proposition **de réaliser en 2012 tous les travaux de mise aux normes des « non conformités les plus courantes » programmés sur ces quatre trajets**

2. TRAVAUX A PROGRAMMER SUR LES ANNEES 2013 / 2014

Concernant la suite des diagnostics et des travaux à effectuer avant 2015, et en tenant compte des budgets alloués pour ces travaux sur les exercices 2013 et 2014, le groupe s'est interrogé sur l'utilité d'utiliser les services d'une société d'audit dont le financement serait à déduire des budgets de travaux.

Après avoir effectué les analyses sur le terrain des 4 trajets ci-dessus et en s'appuyant sur un audit de grande qualité, les participants font les propositions suivantes :

- établir une grille précise des coûts de travaux de voirie à partir des éléments précis contenus dans les rapports d'audit et en accord avec les services techniques,
- définir tous les cheminements secondaires vers les 4 cheminements principaux , desservant tous les établissements recevant du public en s'assurant d'une couverture totale du territoire de la ville,
- **analyser et chiffrer directement sur le terrain les travaux incontournables et les non conformités les plus courantes,**
- proposer en Comité de suivi du PAVE (la CCA) une programmation de travaux sur 2013 et 2014 en accord avec les budgets disponibles.

Les cheminements secondaires seraient analysés quartier par quartier, avec la participation des conseils de quartier dont la connaissance des habitants et « points sensibles » est indispensable.

En conséquence, le groupe de travail propose de se réunir le 10 février, après la CCA , afin :

- de définir les cheminements secondaires en fonction des établissements recevant du public,
- les regrouper par quartier,
- de programmer les dates des « sorties » sur le terrain, quartier par quartier
- d'inviter les conseils de quartier concernés à participer activement à ces « sorties ».

L'objectif est de produire, dès le début de l'année 2012, un document intégrant le PAVE et permettant de commencer la programmation des travaux sur les années 2013 et 2014.

PAVE EVRY.

Itinéraire n° 1

Propositions sur le trajet Place de la Commune/allée Jacquard

Parcours effectué le 13 octobre 2010

Participants : C PIGAGLIO / M BONNAFOUS / Y POUMAREDES/ D CHANGENET/ G GERMAIN/ M FRAIGNEAU

Excusé : O.GOFFA

Nous avons étudié sur le terrain le parcours et avons décidé :

1. Des priorités de travaux incontournables permettant d'assurer au minimum la chaîne de déplacement, au nombre de trois :

- accès MDPH depuis la rue H Rochefort et l'arrêt de Bus Lisière des Deux parcs (création d'un plan incliné)
- remise en conformité du plan incliné partant du rond point Villa Rochefort dans le Parc cet joignant l'entrée haute de l'école élémentaire des Coquibus par l'allée Jean Rostand
- création d'un passage en plan incliné conforme de l'allée Jean Rostand à la Place Grignard

2. Les non conformités les plus courantes, qui ne brisent pas la chaîne mais se traduisent par un parcours inconfortable et dangereux ne pourront être évaluées dans leur ensemble que lorsque nous aurons étudié les trois trajets restants déjà diagnostiqués.

Ce sont les problèmes de revêtement de sol et les obstacles (grilles d'évacuation, bornes, bornes de défense, potelets non conformes, signalétiques contrastées pour les non voyants, bandes podo tactiles « escaliers ») et les traversées piétonnes (signalisations au sol et bandes podo tactiles et de guidage).

Pour une raison évidente d'économie, ces non conformités devront faire l'objet d'un appel d'offre global sur les 4 parcours et nous les consignerons à part dans nos rapports,.

3. Un itinéraire « bis » évitant la rue Henri Rochefort de l'Ecole La lanterne au rue H Rochefort

Nous nous sommes efforcés d'orienter nos analyses dans un souci d'économie et de cohérence ; nous avons été amenés à proposer un « itinéraire bis » passant par le parc des Coquibus, une partie du cheminement de la rue Henri Rochefort posant un problème très onéreux et sans solution vraiment cohérente de mise en conformité des trottoirs.

4. Place de la Commune

Notons que les travaux de réhabilitation de la Place de la Commune vont rétablir une continuité entre place haute (commerces) et place basse (écoles, maison de quartier, halte garderie) en simplifiant et réduisant les accès (un seul escalier et un plan incliné pour les personnes en situation de handicap).

Il a été demandé au service de la ville assurant le suivi des travaux de s'assurer de la réalisation des recommandations de l'audit et en particulier :

- *Bandes podo tactiles en haut et bas des escaliers*
- *Contrastes visuels sur tous les potelets (peinture contrastées sur la boule)*
- *Nez de première et dernière marche contrastés*
- *Main courante du petit escalier (côté MQ) aux normes tel que prévu dans l'audit n° 1, page 1 numéro 5*

Se référer en permanence au rapport de diagnostic pour le tableau ci-dessous

oooooooooooooooooooooooooooo

1. PRIORITES INCONTOURNABLES

N°	site	propositions	Coût HT euros
37	<i>Accès MDPH de la rue Henri Rochefort</i>	Création d'un plan incliné de la rue Henri Rochefort à la Villa Henri Rochefort	5 000
50	<i>Plan incliné du Rd Pt Villa Rochefort à entrée école élémentaire les Coquibus</i>	Réaménagement de la rampe à 4 % (béton), sous réserve compatibilité dalle ouvrage inférieur	16 500
51	<i>allée Jean Rostand/ Place Grignard</i>	Création d'un passage en plan incliné conforme	A estimer car le diagnostic prévoit un réaménagement global du site et le groupe de travail ne considère pas ce réaménagement global comme prioritaire ; le coût devrait être de l'ordre du n°37, soit environ 5000 euros
Total			de l'ordre de 25 000 euros HT

2. NON CONFORMITES COURANTES

Ils seront énumérés tel que défini dans le rapport de diagnostic, par n° et par coût HT ; le site ne sera pas mentionné et il conviendra de différencier par n° les travaux de revêtements de sol, de mise aux normes de potelets, de mises aux normes de passages protégés (ressauts, peinture sol, bande et lignes de traversée podo tactiles) et grilles avaloir.

Pour tous les trajets, il n'existe pas de dispositifs contrastants sur l'ensemble des supports de signalisation et des mats des candélabres.

Se référer au document d'audit.

N°	observations	Coût HT euros
9	Enrobés	2 750
10	Peinture contrastée sur angles béton du passage inférieur site propre	A estimer....
11	Enrobés	11 000
12	Avaloir	550
13	Supprimer les deux bornes	A estimer
14	Grille avaloir seule	550
16	Grille avaloir	550
18	Passage Piéton (PP)	1 848
22	PP	3 748
26	Bornes seulement	726
27	PP	2 024
30	PP	1 589
34	Trottoir seulement	3 960
35	Bandes et lignes podotactiles	1 062
41	Enrobés	148
43	Contrastes mal voyants	38
59	Asphalte	357
65	Rampe + escaliers	4 210
69	Contrastes marches	385

Total

35 495 euros

3. ITINERAIRE « BIS » EVITANT LA RUE HENRI ROCHEFORT

La partie de la rue Henri Rochefort, de l'entrée de la Maternelle La Lanterne au passage sous l'Allée Haute, est totalement hors normes et représente un coût de mise en conformité d'au moins 75 000 euros HT.

Il a semblé cohérent et légitime au groupe de travail de modifier, pour les PMR et les non / mal voyants, l'itinéraire permettant de rejoindre à la fois le parc, la MDPH, l'arrêt de bus « Lisière des deux parcs », et le Centre Ville au départ de la maternelle La Lanterne.

Ce trajet :

- partirait du trottoir de l'entrée de l'école,
- emprunterait l'allée Cluseret
- passerait entre l'école et le centre de loisir
- rejoindrait l'allée des Rhododendrons jusqu'au rond point de la Villa Rochefort ;
- de là, :
 - .à droite on rejoint la MDPH et l'arrêt de bus (en utilisant le plan incliné prévu au premier point) ,
 - . en face on rejoint le Bvd des Coquibus
 - . à gauche on emprunte le plan incliné de l'allée Jean Rostand pour accéder au Centre Ville par les circulations supérieures.

Ce trajet, certes plus long, nécessite une étude de la « descente » de l'allée Cluseret, des revêtements du trajet jusqu'au rond point Villa Rochefort.

Ce passage servirait de tronc commun aux différents itinéraires rejoignant le Centre Ville en partant des Epinettes et donnerait satisfaction à un coût certainement moindre.

Une signalétique PMR serait alors indispensable au départ de la rue Henri Rochefort.

Une étude de faisabilité et de coût est nécessaire.

Coût total des travaux pour l'itinéraire n° 1 : 60 500 euros + les travaux de l'itinéraire « bis ».